

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 20 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 19 heures 00 mn, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe DESVIGNES, Maire.

Étaient présents : Florence DUBREUCQ, Chantal BOURGEOIS, Tristan GREILLOT, Jean-Luc BAUDUIN Aurélien JACQUEMARD, Bruno MARTIN, Sandra GROSCAUX, Damien VOLEREAU, Déborah FOURTIER, Philippe DESVIGNES, Sophie ALVES DA COSTA

Absents excusés : Annie TISSIER pouvoir donné à Philippe DESVIGNES, Nadine DESBORDES pouvoir donné à Sophie ALVES DA COSTA, Maria SOBRAL pouvoir donné à Chantal BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Florence DUBREUCQ

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27.02.2023

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le maire et le secrétaire procèdent à la signature du procès-verbal.

20032023-01 VENTE DU MOULIN

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 12.12.2022 le prix de vente du Moulin avait été fixé à 180.000 €, or le titulaire du fonds de commerce a proposé la somme de 175.000 €, il demande donc aux conseillers municipaux s'ils acceptent la proposition à 175.000 € et dans l'affirmative de l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à la vente et à la signature de la vente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE l'offre de rachat du MOULIN à 175.000 €,**
- AUTORISE le maire à faire toutes les démarches nécessaires à la vente et à la signature de la vente,**
- DEMANDE que soit notifié dans l'acte une clause imposant le maintien de l'activité actuelle (Hôtel/Restaurant) ainsi que la régulation du niveau du bief.**